



5 décembre 2024

Mise en contexte

Énergie Renouvelable Onimiki a répondu à une série de questions qui lui ont été adressées par différentes organisations entre le 24 octobre 2024 et le 1^{er} novembre 2024 en marge des invitations lancées pour prendre part au Groupe de travail sur la rivière Kipawa. L'identité des demandeurs est caviardée pour conserver la confidentialité des informations.

Mise à jour du projet

Le projet de centrales hydroélectriques Onimiki est toujours en cours de développement.

Suivant les rétroactions entendues lors des consultations et suite au dépôt de l'avis de projet, des modifications aux plans préliminaires présentés lors des assemblées publiques du mois de mars 2024 et dans ledit avis de projet ont été apportées.

Ainsi, le tracé de la galerie d'amenée souterraine de la centrale Onimiki Nord illustré sur nos plus récents plans évitera le Parc national d'Opémican.

Réponses aux questions adressées en marge de l'invitation au Groupe de travail sur la rivière Kipawa

Questions adressées par [REDACTED]

- 1. Pouvez-vous nous présenter le contexte légal dans lequel s'insère l'exploitation des ressources hydriques dans le contexte de la Loi sur les parcs?*

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) a émis une directive pour la réalisation d'une étude d'impact suite au dépôt de chacun de nos avis de projet. Nous avons aussi des échanges réguliers avec les spécialistes du ministère pour nous assurer que notre projet respecte les lois en vigueur.

Les infrastructures projetées nécessaires pour le projet de centrales hydroélectriques Onimiki sont situées à l'extérieur des limites du Parc national d'Opémican. Dans une communication à Énergie Renouvelables Onimiki, le MELCCFP confirme que la Loi sur les parcs ne s'applique qu'au territoire du parc national.

Cependant, comme la rivière Kipawa s'écoule dans les limites du Parc national d'Opémican, le changement au régime hydrique proposé se doit d'être rigoureusement documenté dans notre étude d'impact. Notre objectif est que le projet permet d'assurer la conservation du milieu naturel et du potentiel récréatif du parc en respect de l'esprit de la Loi sur les parcs. L'ensemble des ententes en vigueur seront respectées (ex. entente pour le frai du touladi).

De nombreux inventaires environnementaux ont été réalisés au cours des dernières années pour documenter le milieu. Des analyses rigoureuses sont en cours par les spécialistes mandatés par Énergie Renouvelable Onimiki pour déterminer les impacts potentiels.

Comme nous l'avons mentionné, nous croyons que la tenue du groupe de travail sur la rivière Kipawa permettra de présenter un portrait détaillé de la situation et de formuler des recommandations pour en assurer une gestion durable.

2. *Pouvez-vous nous présenter, sommairement du moins, une analyse des alternatives au projet Onimiki 2.0 permettant de justifier son statut de meilleur projet pour les promoteurs et pour la communauté?*

Le projet bonifié d'Énergie Renouvelable Onimiki présenté en mars dernier représente lui-même une alternative aux projets présentés au fil des années par les différents promoteurs et vient répondre à certains enjeux exprimés jusqu'ici.

Notre projet s'appuie sur un réservoir existant géré depuis plus de 100 ans. Il ne prévoit pas d'enneigement de territoire. Il évite aussi d'accroître significativement le débit évacué au barrage Kipawa (près de Kebaowek et Kipawa) dans l'exutoire formé des lacs du Moulin, Tee, Jadot, aux Brochets et du ruisseau Gordon ce qui soulevait plusieurs craintes notamment sur la qualité de l'eau.

Le mandat d'Énergie Renouvelable Onimiki accordé par ses partenaires issus des Premières Nations et de la communauté est de développer un projet de production hydroélectrique responsable en utilisant les forces hydrauliques du lac réservoir Kipawa.

Nous estimons que le contexte actuel de croissance de la demande énergétique justifie la réalisation du projet et permettrait une production énergétique stable garantie en période de pointe hivernale grâce au mode de gestion actuel du lac réservoir Kipawa qui est vidangé de l'automne au printemps. L'ensemble de nos arguments en faveur de sa réalisation sont étayés dans notre avis de projet à la section 2.4.

Toutes les filières issues des énergies renouvelables sont complémentaires et doivent faire partie du mix de production pour atteindre les objectifs de décarbonation que s'est fixé le Québec afin de fournir la bonne énergie au bon moment.

Une analyse plus détaillée sera incluse dans l'étude d'impact comme demandé dans la Directive pour la réalisation d'une étude d'impacts sur l'environnement (p.8) émise par le MELCCFP. https://www.ree.environnement.gouv.qc.ca/projet.asp?no_dossier=3211-12-265

Questions adressées par [REDACTED]

1. *Onimiki s'est engagé à réaliser « des rencontres ciblées sur les principaux enjeux et préoccupations soulevées par le milieu seront réalisées à l'automne 2024. » Nous serons intéressés, ainsi que ceux présents dans ce courriel, à recevoir les informations des analyses réalisées par CIMA + ainsi que l'état d'avancement du projet. Toutefois, nous préférierions que ce soit une rencontre publique, accessible à tous.*

Énergie Renouvelable Onimiki entend tenir de nouvelles rencontres publiques d'information ouvertes à tous pour présenter l'état d'avancement du projet, dont les résultats des inventaires environnementaux et des analyses.

Le groupe de travail sur la rivière Kipawa serait une série de rencontres ciblées complémentaires à la tenue des rencontres publiques. Étant un sujet complexe, nous sommes d'avis que la formule du groupe de travail permet de prendre le temps nécessaire pour tenir des discussions franches et ouvertes et qui nous donne mutuellement la latitude nécessaire pour approfondir les aspects du projet en lien avec vos commentaires et/ou préoccupations.

Les résultats de ces discussions seront bénéfiques lors de la tenue subséquente de rencontres publiques ouvertes à tous.

2. Quels sont les groupes / personnes que vous rencontrez ces jours-ci individuellement ?

Une rencontre ciblée avec un groupe de propriétaires de résidences de villégiature situées à la Pointe McMartin près de la centrale projetée d'Onimiki Nord a eu lieu au cours des derniers jours.

Les représentants de la Ville de Témiscaming ont aussi été rencontrés pour faire le point sur l'avancement du projet.

Une demande de rencontre nous a également été adressée par la Société de développement du Témiscamingue à laquelle nous répondrons favorablement.

Les informations que nous avons partagées lors de ces rencontres pourront aussi vous être transmises lors de la première rencontre du groupe de travail sur la rivière Kipawa que nous espérons tenir avec vous prochainement.

Le récapitulatif des rencontres que nous avons tenues est détaillé à la question 6 adressée par [REDACTED].

Questions adressées par [REDACTED]

- 1. La Loi sur les parcs mentionne que l'objectif prioritaire des parcs nationaux est d'assurer la conservation et la protection permanente de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, tout en les rendant accessibles au public pour des fins d'éducation et de récréation extensive. Comment le projet Onimiki pourra respecter le contexte légal de cette loi en exploitant une ressource naturelle qui traverse le parc national d'Opémican? Est-ce que la perte de milieux hydriques et humides à l'intérieur du parc national d'Opémican peut se justifier en fonction de la mission des parcs nationaux?*

Bien que notre projet ne se situe pas à l'intérieur des limites du Parc national d'Opémican, le changement proposé au débit évacué via le barrage Laniel résultant de l'implantation du projet nécessite que la situation de la rivière Kipawa soit soigneusement évaluée. Nous estimons que notre projet respecte le contexte légal de la Loi sur les parcs.

Les inventaires environnementaux et les analyses qui en découlent permettront de bien documenter ces éléments dans notre étude d'impacts, notamment sur les effets sur les milieux hydriques et humides.

- 2. Selon la Politique sur les parcs, la conservation des parcs nationaux du Québec repose sur les trois principes suivants : La conservation doit avoir préséance sur la mise en valeur; L'intégrité écologique doit être maintenue ou restaurée; le principe de précaution doit être au cœur de toutes les décisions. Est-ce que les promoteurs du projet Onimiki peuvent s'engager, dans la conception de leur projet, à respecter cette politique mise en place pour la protection du patrimoine naturel collectif ?*

La Politique sur les parcs nationaux du Québec (© Québec, 2018) s'appuie sur trois grandes orientations, soit poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux, assurer la conservation des patrimoines naturels, culturels et paysagers, ainsi que contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités.

Le Parc national d'Opémican est très important pour la région du Témiscamingue et nous en tenons compte dans le développement du projet. Nous consultons périodiquement les représentants du parc et de la SÉPAQ qui ont d'ailleurs été invités à prendre part au groupe de travail sur la rivière Kipawa. Nous croyons que leur apport est déterminant pour nous assurer que la gestion des débits s'insère bien dans l'esprit de la Politique sur les parcs nationaux du Québec.

- 3. Les promoteurs Onimiki sont présentement en négociation avec Hydro-Québec pour l'obtention d'une entente contractuelle de vente d'électricité de gré à gré. Est-ce qu'il est possible d'avoir un aperçu de ces rencontres et de l'état d'avancement du dossier et des pourparlers entre les promoteurs et la société d'état ?*

Énergie Renouvelable Onimiki rencontre ponctuellement Hydro-Québec pour faire état de l'avancement du projet. Dans le contexte de l'adoption du Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec, la société d'État souhaite demeurer informé sur les projets de développement énergétique en cours. Il n'y a pas de discussions à l'heure actuelle sur une entente de vente d'électricité puisque le projet est toujours à la phase de développement. Les discussions sont davantage d'ordre technique.

Hydro-Québec favorise le développement de projets détenus et contrôlés à 100 % par les communautés par la mise en place d'un cadre commercial assurant des revenus à long terme pour ce type de projet. Ce cadre confirme l'intention d'Hydro-Québec d'acquérir l'énergie produite par Énergie Renouvelable Onimiki sous réserve de l'acceptation du projet par les autorités réglementaires et de la ratification d'une entente négociée.

- 4. Est-il possible de présenter un sommaire des alternatives de projets énergétiques qui pourraient être développés dans la région ? De quelle façon le projet Onimiki se démarque comme étant le meilleur projet porteur pour le Témiscamingue et les communautés autochtones ?*

Concernant les alternatives au projet, nous vous référons à la réponse à la question numéro 2 de [REDACTED].

5. *Quel est le mandat initial de groupe PEK envers la MRC de Témiscamingue?*

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan (communauté de Mashteuiatsh) a été approché par la MRC de Témiscamingue, Kebaowek First Nation et Wolf Lake First Nation en raison de son expertise en réalisation de projets de centrales hydroélectriques développée par les communautés. Les partenaires ont ensuite mandaté Développement PEK, l'organisme à but non lucratif de la communauté de Mashteuiatsh, pour appuyer Énergie Renouvelable Onimiki dans le développement du projet. Le mandat de Développement PEK est de fournir l'expertise technique nécessaire aux différentes étapes du projet du développement jusqu'à l'opération. Développement PEK supporte le promoteur afin de permettre à ce dernier de prendre des décisions éclairées. Les décisions sont prises par les représentants nommés par les partenaires au sein du conseil d'administration d'Énergie Renouvelable Onimiki.

6. *Nous considérons que les parcs nationaux, ainsi que les ressources naturelles et les paysages à l'intérieur de ceux-ci sont la propriété de l'ensemble de la nation québécoise. Les utilisateurs du réseau de la SÉPAQ financent les différents programmes de conservation des parcs nationaux par les accès quotidiens et annuels. Quelles sont les démarches déjà entreprises pour rejoindre l'ensemble des propriétaires et utilisateurs des parcs nationaux ? Est-ce que les promoteurs peuvent nous démontrer les démarches réalisées jusqu'à maintenant pour connaître et valider l'acceptabilité sociale du projet à l'ensemble de la population et l'utilisation actuelle du territoire par les communautés autochtones ?*

Le projet Onimiki doit d'abord être défini en concertation avec le milieu d'accueil. Nous considérons que l'acceptabilité sociale peut être atteinte par un processus continu d'échanges avec les gens concernés afin d'établir conjointement les conditions qui feront en sorte que notre projet s'intégrera dans le milieu d'accueil.

Des rencontres publiques d'information et des rencontres ciblées ont été tenues et d'autres sont à venir pour permettre à l'ensemble des personnes intéressées par notre projet de se prononcer. Le processus réglementaire en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit également plusieurs étapes de consultation pour permettre aux gens de se prononcer.

Un tableau regroupant les préoccupations qui nous ont été mentionnées lors des rencontres tenues depuis 2022 est disponible sur notre site web. Ce tableau est mis à jour au fur et à mesure que le projet se développe et que les consultations sont menées. <https://onimiki.ca/wp-content/uploads/2024/05/onimiki-tableau-enjeux-avril-2024.pdf>

Un tableau présentant l'ensemble des rencontres d'information et de consultation tenues depuis la relance du projet en 2022 est également disponible sur notre site web. Nous vous invitons à en prendre connaissance.

<https://onimiki.ca/wp-content/uploads/2024/12/onimiki-rencontres-info-consult-novembre2024-vf.pdf>

7. *Nous aimerions connaître votre démarche pour l'identification et la sollicitation des groupes et organismes pour ce comité. Il semble que vos démarches demeurent essentiellement régionales, alors que votre projet aura des incidences néfastes pour*

l'ensemble des propriétaires des parcs nationaux. Ce projet concerne l'ensemble du Québec et les démarches doivent dépasser les frontières du Témiscamingue.

Comme mentionné, nous considérons que le projet doit d'abord être défini en concertation avec le milieu d'accueil. Nous estimons que les organisations ciblées pour prendre part au groupe de travail sur la rivière Kipawa ont un intérêt marqué pour se prononcer sur le sujet et sont bien placées pour analyser rigoureusement les informations qui leur seront partagées.

- 8. Cela dit nous sommes très intéressés à obtenir des mises à jour du processus de l'évaluation environnementale si vous avez des informations ou documents à nous transmettre. Nous souhaitons toujours que vos démarches soient publiques en permettant à toute la population d'y participer.*

Les rencontres ciblées d'information se tiennent en parallèle des rencontres publiques. Nous estimons que les deux types de rencontres sont nécessaires et permettent d'atteindre des objectifs distincts. Les rencontres ciblées permettent d'aborder des questions plus spécifiques à certains groupes d'intérêt. Les rencontres publiques permettent de rejoindre un plus grand nombre de gens.

En parallèle, nous partageons des documents pertinents dans notre centre de documentation disponible sur notre site web. <https://onimiki.ca/information-et-consultation/centre-de-documentation/>